

MINISTERE DE LA CULTURE

Arrêté du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant remplacement d'un membre du conseil d'orientation de l'Ecole supérieure des beaux-arts.

Par arrêté du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005, et en application des dispositions de l'article 10 du décret n° 85-243 du 1er octobre 1985 portant statut-type des instituts nationaux de formation supérieure, M. Saïd Tebbani est nommé, au Conseil d'orientation de l'Ecole supérieure des beaux-arts, représentant de la ministre de la culture, président, pour la période restante du mandat en remplacement de M. Ali Mezaache.

-----★-----

Arrêté du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant remplacement d'un membre du Conseil d'orientation de l'Institut national supérieur de musique.

Par arrêté du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005, et en application des dispositions de l'article 10 du décret n° 85-243 du 1er octobre 1985 portant statut-type des instituts nationaux de formation supérieure, M. Saïd Tebbani est nommé au Conseil d'orientation de l'Institut national supérieur de musique, représentant de la ministre de la culture, président, pour la période restante du mandat en remplacement de M. Ali Mezaache.

**MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

Arrêté du 10 Safar 1426 correspondant au 19 avril 2005 modifiant l'arrêté du 5 Moharram 1426 correspondant au 15 mars 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance-chômage.

Par arrêté du 10 Safar 1426 correspondant au 19 avril 2005, l'arrêté du 5 Moharram 1426 correspondant au 15 mars 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance-chômage est modifié comme suit :

— au titre des représentants des salariés désignés par les organisations syndicales des travailleurs les plus représentatives à l'échelle nationale :

...(sans changement)...

— au titre des représentants des employeurs désignés par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives à l'échelle nationale :

MM :

Moussa Brahimi, représentant de la confédération générale des opérateurs économiques algériens,

Boukhil Mamri, représentant de la confédération nationale du patronat algérien,

Idir Amani, représentant de la confédération nationale du patronat algérien,

Abdellah Sehini, représentant de la confédération algérienne du patronat,

.....(le reste sans changement).....